

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers Communaux,

En respect avec du règlement du conseil communal d'Eysins

Chapitre II
Droit des conseillers et de la municipalité

Art.57 Chaque membre du conseil peut exercer son droit d'initiative

Lettre a) en déposant un postulat, c'est-à-dire en invitant la municipalité étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport.

Je dépose le postulat suivant

Postulat pour instaurer la mise en place de zones 30 à l'heure au centre du village.

Partant du constat que de très nombreuses réflexions, études et travaux ont été entrepris depuis trois législatures, et que la population et l'urbanisation de notre commune est en constante augmentation, il semble maintenant primordial de connaître les objectifs que la Municipalité s'est fixée en concertation avec le Conseil régional touchant à la problématique des TP (transport publique) entre autre et ce quant à la mise en place de zone 30 à l'heure au centre du village, comme cela à été fait dans de nombreuse communes dans la région depuis plusieurs années.

En effet le taux d'accroissement des TI (transport individuel) concernant la couronne Nyonnaise est en consente augmentation ces dernières années malgré le fait que les lignes de bus régionales dans leur ensemble connaissent une évolution positive depuis le début de la réorganisation des transports publics et que la fréquentation est en augmentation de 4,1% entre 2015 et 2016. Notre commune étant située à un croisement important de plusieurs pénétrantes du réseau routier Nyonnais, nous subissons donc pleinement cet accroissement.

Dés lors il semble important que la municipalité se détermine quant à la mise en place d'une zone 30 afin de sécuriser les déplacements à l'intérieur du village et cas échéant dans quel délai et en informe le conseil communal ainsi que la population Eysinoise.

Je demande que le postulat soit développé séance tenante et son renvoi à la Municipalité

Mario-Charles Pertusio

Eysins, le 07 décembre 2016

